

VersaillesGrandParc  
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 mars 2007

**PRESIDENT** : Monsieur Etienne PINTE

**Sont présents :**

M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de Mme Dominique CONORT), Mme LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, M. Alain RUBY, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, M. Alain DELLAC (représentant de M. Jacques DEMBREVILLE), Mme Françoise RAGEOT (représentante de M. Bertrand DEVIENNE), Mme Denise POTIER (représentante de M. Philippe LEQUAIN), M. Bernard SERENARI (représentant de M. Jean-Michel ISSAKIDIS).

M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Pierre LESTRADE.

**Absents excusés :**

Mme Dominique CONORT pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE,  
M. Marc BODIN,  
M. Jacques DEMBREVILLE représenté par M. Alain DELLAC,  
M. Bertrand DEVIENNE représenté par Mme Françoise RAGEOT,  
M. Philippe LEQUAIN représenté par Mme Denise POTIER,  
M. Jean-Michel ISSAKIDIS représenté par M. Bernard SERENARI.

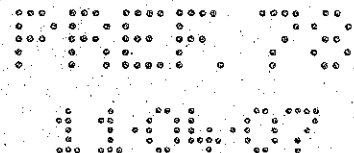
Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 22 mars 2007

Date d'affichage de la convocation : 22 mars 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31



**N° de l'ordre du jour :**

**2007 03 04 - Gestion des carrières et des traitements - Rémunération des journalistes pigistes de presse du journal intercommunal - autorisation  
Administration Générale – Ressources humaines**

- M. LEBRUN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Monsieur le vice-président rappelle que le journal intercommunal « La gazette de Versailles Grand Parc » paraît semestriellement et nécessite ponctuellement un apport rédactionnel externe.

Des journalistes de presse sont amenés à collaborer à l'édition de ce journal. Il est proposé, afin d'être en cohérence avec les tarifs pratiqués dans le secteur journalistique, une rémunération de 75 euros bruts par feuillet (1 500 signes soit 25 lignes de 60 caractères espaces compris) pour ces intervenants.

Le remboursement des frais de déplacements sera effectué conformément à la réglementation en vigueur.

La commission affaires générales, réunie le 20 mars 2007, a approuvé le montant de cette rémunération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire :

- Décide de fixer la rémunération des journalistes pigistes de presse intervenant dans le cadre de l'édition du journal intercommunal à 75 euros bruts par feuillet, et le remboursement des déplacements sera effectué conformément à la réglementation en vigueur.

#### **Imputation budgétaire**

Exercice 2007

Sous-fonction 020 – Information, communication, publicité

Nature 64131 – Personnel non titulaire temporaire

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 31

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégation,



**Pascal Guéant**  
**Directeur général des services**

11 00 00